

## **L'urbanisme de demain s'affiche : de nouveaux périmètres d'études adoptés au conseil du 18 mai 2009**

Notre majorité a lancé au lendemain des dernières élections municipales de mars 2008 une nouvelle modification du Plan d'Occupation des Sols : outre le toilettage d'un certain nombre de dispositions trop rigides à la demande justifiée des habitants, cette nouvelle modification sert de cadre au lancement des études pour l'urbanisation de nouveaux secteurs. C'est principalement et tout d'abord la "Ménardière 2", le long de la route de Rouziers, face au centre Leclerc, en prolongement de la ZAC actuelle, en cours d'achèvement, où habitat individuel et habitat collectif sont prévus autour d'un vaste parc public ; c'est encore le site de la Croix de Pierre où le plateau situé entre la rue du même nom et le boulevard Charles de Gaulle au nord et à l'est devrait accueillir près de 70 pavillons et des activités économiques le long du boulevard. De nouveaux espaces voulus fortement arborés et qui s'inscrivent pleinement dans la politique urbaine développée à Saint-Cyr depuis de nombreuses années par notre équipe. Ces deux nouvelles Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) sont en concertation publique depuis quelques mois déjà (dossier à consulter à la Direction des Services Techniques).

En accompagnement de ces dossiers, notre majorité vient d'adopter lors de la dernière réunion du Conseil Municipal le 18 mai l'institution de quelques périmètres d'études. Ce dispositif juridique est un outil essentiel de notre politique d'aménagement de la ville : il permet en premier lieu d'informer le citoyen de la volonté de la collectivité d'engager dans le temps une opération d'aménagement et/ou d'urbanisme sur un secteur déterminé et en second lieu d'opposer pratiquement un sursis à statuer en cas de demande d'autorisation d'urbanisme. Notre majorité a ainsi voulu en toute clarté auprès des Saint-Cyriens traduire ses intentions et ses projets sur plusieurs secteurs-clés appelés à se transformer dans les années qui viennent. Parmi les plus significatifs, on retiendra tout d'abord l'îlot Jean Moulin (entre la rue Victor Hugo, l'avenue de la République et la rue Jean Moulin en lieu et place des anciens locaux de l'école de musique et de la cuisine centrale aujourd'hui démolis), pour l'accueil de logements et d'activités commerciales et de services en rez-de-chaussée ; l'îlot Montjoie, qui pourra accueillir le troisième groupe scolaire (regroupement des écoles Jean Moulin et République et éventuellement, si les études le confirment, les écoles Balzac et Anatole France) ; deux îlots Boulevard Charles de Gaulle, côté Tours, afin de continuer au gré des opportunités foncières la restructuration de notre entrée de ville avec logements et commerces ; enfin aux Maisons Blanches, entre la rue Jean Jaurès et le garage Champigny dont l'acquisition a été également actée lors de cette séance, pour la réhabilitation du front de Loire. Enfin rue de la Chanterie, il s'agit de permettre la mise en œuvre de notre projet de reconstruction et de réaménagement de la voie, priorité affichée de notre mandat car il y a urgence !

Une Ville n'est pas figée et doit pouvoir continuer à se développer dans l'harmonie. Tous ces périmètres témoignent de notre volonté de poursuivre calmement, mais fermement, l'action entreprise depuis 1989 pour un urbanisme mesuré et de qualité. Avec votre confiance renouvelée !

**Liste Philippe BRIAND et son équipe municipale**